

Messe de *Requiem* solennelle ; encens à l'élévation

On nous a dit, à la retraite, qu'aux messes de *Requiem*, c'était le cérémoniaire, au lieu du sous-diacre, qui devait mettre de l'encens dans l'encensoir, mais on ne nous a pas dit la raison de ce changement. Pourriez-vous nous la faire connaître ?

Il n'y a pas de changement de principe (ni rubrique, ni décision nouvelle) sur ce point, mais seulement signalement d'une rubrique oubliée. Le Cérémonial des évêques, qui contient beaucoup de détails liturgiques communs à toutes les églises et à toutes les messes, le dit expressément. Tous les liturgistes mentionnent cette rubrique à l'occasion et les manuels de cérémonies l'observent. On peut voir cette indication dans Le Vavasseur (même dans les anciennes éditions).

La rubrique qui règle ce détail (*Cœrem. Episcop.*, lib. II, c. XI, n. 8) se lit ainsi : *Subdiaconus ad elevationem, imposito per aliquem acolythum thure in thuribulum, thurificat SS. Sacramentum, genuflexus in cornu epistolæ.* Cette rubrique existe depuis plus de 300 ans, elle est assez vénérable pour être observée.

Quant au servant indiqué ici par le mot « acolyte », c'est ou le thuriféraire, ou le cérémoniaire d'après les manuels, mais de préférence le cérémoniaire, qui est libre, vu que le thuriféraire tient l'encensoir.

Le sous-diacre en arrivant au côté n'a donc qu'à s'agenouiller, à recevoir l'encensoir des mains du thuriféraire et à encenser le saint Sacrement de trois coups à chaque élévation. Ajoutons qu'il n'a pas de genuflexion à faire au coin de l'épître, mais seulement au milieu avant d'en partir et après y être revenu.

J. S.



années
effectif,
de son
Scriptur
porte la

Le bu
connaît
science
de la sa
poate t
vains c
fournir
opportu
sacrées
erreurs

Livres :

Pour
propres
exercic
sainte l
les res
étude ;
d'obje
des pul
confère

Les
catholi
Chapitr